

Ce qu'il faut savoir pour ton accueil !

Les documents à fournir :

- Carte d'identité (ou passeport)
- Carte Vitale et son attestation
- Mutuelle complémentaire (Couverture Santé Solidaire,...)
- Assurance habitation complète (avec ton nom/prénom et l'adresse de la résidence)
- Si t'es étudiant, certificat de scolarité, notification de bourses. Si tu travailles ton attestation de stage ou de formation, ton contrat de travail ou ton attestation d'inscription à France Travail..
- RIB à ton nom
- Dernier avis d'imposition (pour les aides au logement)

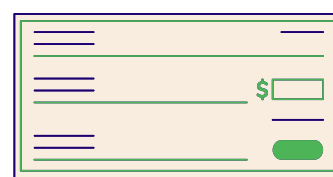
Caution à verser :

Résidence Allende	Résidence Jean Petit du Boueix
Studio 15m ² = 366.30€	Chambre 13m ² et 15m ² = 228.67€
Studio 22m ² = 485.93€	Studio 25m ² = 228.67€

la FOL23 encaissera une caution à ton arrivée

A savoir :

Le loyer est payable à terme échu entre le 1er et le 15 du mois suivant.
Les dossiers APL seront établis sur place



- Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal et doivent présenter une autorisation parentale, une pièce d'identité du représentant légal et un justificatif de domicile.
- La présence d'animaux, même temporaire, est interdite.

Afin d'équiper au mieux ton logement :

- Literie : Un oreiller, un drap plat et un drap housse adaptés à la taille de votre lit (1 personne pour les studios de 15m², 2 personnes 140x190 pour les studios de 22 et 25m²).
- Cuisine : L'ensemble du nécessaire pour cuisiner (couverts, ustensiles, etc.).
- Ménage : Du matériel d'entretien (balai, serpillère, produits ménagers, etc.).
- Divers : Un tapis de bain, un étendoir à linge...
- Vous avez également la possibilité d'apporter du petit électroménager (micro-ondes, télévision, etc.).

Attention : Pour des raisons de sécurité, les appareils électriques de forte puissance sont interdits.